Le Règlement

Article 1 - Objet

L'association **Bamstage**, association loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé au 39 rue des vanneaux, 33121 Carcans, organise la première édition du Tremplin Musical Jeunes, tremplin de musiques actuelles, **le dimanche 10 aout 2025 sur le site de la Java (La maison du commandant) à Lacanau**, dont les conditions sont définies dans le présent règlement.

Le Tremplin Musical Jeunes a pour objet de mettre en lumière et de récompenser des jeunes auteur.e.s et compositeur.rice.s de musique actuelles de la scène girondine.
Il s'inscrit dans une démarche plus globale de l'association **Bamstage** pour accompagner les projets artistiques locaux, notamment des jeunes.

Article 2 - Conditions de participation

L'inscription du tremplin est ouverte à tout musicien.ne amateur.rice entre 12 et 20 ans, résidant en Gironde. Tous les styles de musique instrumentale ou vocale sont acceptés à l'exception de la musique classique.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des musicien.ne.s. Une restauration sera offerte aux candidats sélectionnés le jour du tremplin. Aucune rémunération ni défraiement ne sera attribué.

Les participant.e.s doivent respecter les conditions ci-dessous :

- Avoir entre **12 et 20 ans** pour plus de 80% de la formation (20% max 25 ans)
- Être un artiste / groupe **amateur** ou en voie de professionnalisation
- Être un artiste / groupe de **Gironde** ou avoir au moins une personne du groupe en Gironde
- Le groupe ne doit pas être lié contractuellement à une structure de production (spectacle ou de disque)
- Le groupe doit avoir un répertoire **d'au moins 20 minutes**, compositions originales et reprises acceptées.
- Être en mesure de pouvoir faire écouter sa musique (enregistrements de répétition, studio, live)

Les participant.e.s s'engagent à proposer des titres audios ou vidéos conformes aux lois en vigueur en France et à détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur ces titres.

Bamstage se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un.e participant.e dans l'hypothèse où ses compositions musicales :

- seraient contraire au présent règlement,
- ne respecteraient pas les conditions de participation définies au présent règlement,
- contiendraient des éléments en infraction avec les lois et réglementations en vigueur, à l'ordre public et/ou la décence ou encore des éléments injurieux, diffamatoires, racistes ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ; incitant à la discrimination, à la haine d'une personne à raison de son origine ou appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ; menaçant une ou plusieurs personnes ; des éléments à caractère pédophile, incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie de crimes de guerre, du terrorisme ou de crimes contre l'humanité ou encore incitant au suicide ; portant atteinte à la sensibilité des plus jeunes ; incitant à la consommation excessive et/ou la vente de produits illégaux ou dangereux pour la santé (alcool, tabac notamment) ; portant atteinte à l'image et la réputation de l'Association Organisatrice,
- contiendraient des éléments enfreignant de quelque manière que ce soit, les droits d'un tiers (droits de la personnalité, droit de propriété intellectuelle etc.) notamment, mais non limitativement en citant, représentant et/ou en faisant apparaître :
  - une marque, un signe distinctif, un logo,
  - une œuvre protégée par le droit d'auteur (tableau, affiche, dessins, œuvre architecturale, etc.), l'image d'une personne (photographies, posters etc.),
  - une donnée personnelle permettant l'identification d'une personne (plaque d'immatriculation, boîte aux lettres etc.),
- constitueraient ou seraient constitutives d'être qualifiées de contrefaçon d'une œuvre musicale préexistante,
- constitueraient de la publicité clandestine.

L'appréciation de **Bamstage** sera souveraine et ne sera susceptible d'aucun recours ou réclamation à quelque titre que ce soit.

Article 3 - Planning

15/04 au 06/06 : Inscriptions sur le site www.bamstage.fr

06/06 au 01/07 : Pré-sélections des candidats

01/07 : Annonces des candidats

10/08 : Tremplin live à Lacanau

Les participant.e.s s'engagent à être disponibles pour la prestation live du dimanche 10 août 2025 en cas de sélection.

Article 4 - Présélections

Les participant.e.s doivent compléter le bulletin d'inscription **avant le 06/06/2025 minuit**.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné de :

- 1 photo HD
- Une autorisation parentale pour les musicien.e.s mineur.e.s
- 2 morceaux (compositions originales ou reprises)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Parmi les candidatures reçues, **4 seront pré-selectionnées** à l'issue d'une séance d'écoute par l'équipe de Bamstage et de professionnels de la musique.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Qualités artistiques des morceaux
- Originalité des compositions et interprétation des reprises
- Originalité et pertinence du projet dans sa globalité
- Motivation et potentiel du groupe

Chaque participant.e sera informé.e au plus tard le 01/07/25 par mail ou téléphone de la décision du jury. **Les participant.e.s sélectionné.e.s s'engagent dès l'inscription à être présents à la journée du dimanche 10 aout à Lacanau, à partir de 12 h pour réaliser les balances et jusqu'à la remise de prix (environ 21h).**

Article 5 - La finale

La finale du tremplin se déroulera **le dimanche 10 aout 2025** sur le site de la Java à Lacanau. Les 4 participant.e.s sélectionné.e.s disposeront de **20 minutes** pour réaliser leur prestation (n'est pas inclus le temps de changement de plateau).

L'ordre de passage sera déterminé par Bamstage, seul décisionnaire de la programmation.
Les participant.e.s jouent sur leurs propres instruments (guitare, basse, clavier). Une batterie pourra être mise à disposition hors caisse claire et cymbales, sur demande. En cas d'installation spécifique, les participant.e.s doivent le préciser dès leur inscription.

Le backline et les lumières seront choisis et fournis par Bamstage en fonction des besoins transmis par les participant.e.s lors de leur candidature. Le backline sera commun aux 4 participant.e.s.

Les participant.e.s devront suivre les instructions du régisseur général. Pour des raisons de sécurité, tout le matériel pouvant porter atteinte à la sécurité n'est pas autorisé (décors ou artifices).

Le jury sera composé d'un membre de l'association la Java, de l'artiste invitée Okali et deux musiciens professionnels. L'association se réserve le droit de modifier librement la composition du jury si nécessaire.

A l'issue de cette représentation, le jury délibèrera pour évaluer les prestations et élire un.e gagnant.e. La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 6 - Prix

Le gagnant remporte :

- un passage/concert de 30 min pour **la fête de la Gaieté à Lacanau Ville** à 19h le 30/08/25
- une journée d'enregistrement **studio à Carcans**
- 2h d'entretien conseil avec les responsables de la pépinière du **Krakatoa à Mérignac**

Les autres participant.e.s pourront gagner :

- Une carte de cours de la Rock School Medoc
- Un coaching vocal
- Un cours de surf
- Autres lots à venir

Article 7 - Assurance et annulation

Bamstage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors du déroulement du tremplin.

Dans l'intérêt du concours, Bamstage se réserve le droit de modifier ce règlement, de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler ce tremplin. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Bamstage se réserve le droit de disqualifier un groupe si son comportement le lui oblige.

Chaque groupe ou chaque musicien est tenu de s'assurer contre tous les risques liés à leur prestation et tous les objets lui appartenant (Assurance responsabilité civile).

Article 8 - Enregistrement et communication

Bamstage et la Java sont autorisés à utiliser les photos transmises par les groupes lors de leur inscription, dans le seul but de la promotion de l'évènement.

Pendant le tremplin, les groupes acceptent que Bamstage et la Java enregistrent, filment ou photographient les prestations afin de communiquer sur l'évènement (réseaux sociaux, site internet, magazine municipal, etc…)

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Bamstage ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'appel à candidature et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site www.bamstage.fr.

Bamstage se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du tremplin.

En outre, la responsabilité de Bamstage ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes. Bamstage se réservera la possibilitéé, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site.

Article 9 - Informatique et libertés

Les informations requises pour le tremplin telles que l'email, le nom prénom, adresse, date de naissance sont collectées et utilisées afin de contacter les participants et de conserver une trace des échanges. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les personnes en charge de la gestion du tremplin, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourront être exercés sur simple demande adressée à Bamstage.

LE RÉCAP !

- **Tremplin de musiques actuelles**
- **Jeunes de 12 à 20 ans résidant en Gironde**
- **Présélections par internet**
- **Jury de professionnels de la musique**
- **Finale en live le dimanche 10/08/25 sur le site de la Java à Lacanau**
- **Morceaux originaux et reprises**
- **20 min de prestation**

BAM STAGE X LA JAVA

contact.bamstage@gmail.com
www.bamstage.fr

bamstage_asso
bamstage asso
la_java_lacanau
la java